

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0179

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT AU CONSEIL MUNICIPAL D'INVITER LE SERVICE DES FINANCES DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN SÉANCE PLÉNIÈRE AU SUJET DE L'AUDIT DU RAPPORT PRÉÉLECTORAL

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations des services publics;

Attendu que la capacité du Conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des mêmes informations;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence qu'un rapport préélectoral audité sur l'état des finances municipales soit produit afin de permettre aux candidats des prochaines élections de connaître la situation réelle des finances de la Ville et de prendre des engagements électoraux que la Ville a les moyens de financer;

Attendu que l'Opposition officielle a déposé une motion en janvier 2018 visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) qui aurait eu pour mission de fournir au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération une analyse annuelle de la situation budgétaire de la Ville, notamment en vue des futures élections municipales;

Attendu que l'administration s'est dite d'accord avec les principes de la motion déposée en janvier 2018, tout en mentionnant que la Vérificatrice générale était la mieux placée pour remplir ce rôle;

Attendu qu'en août 2019, le Conseil municipal a mandaté le service des finances de produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal au plus tard le 30 juin 2021, et la Vérificatrice générale d'auditer ce rapport préélectoral, et de présenter cet audit au plus tard le 23 septembre 2021;

Attendu qu'entre juin 2019 et juin 2020, la Vérificatrice générale s'est exprimée plusieurs fois sur ses inquiétudes quant à l'avancement du dossier notamment lors de la publication de ses rapports annuels et par correspondances au président du comité exécutif;

Attendu que le 16 octobre 2020, le comité d'audit a adopté la résolution CA 2020-001 recommandant que le Conseil municipal retire le mandat du rapport préélectoral à la Vérificatrice générale puisque « le prototype développé par le service des finances ne serait donc pas en mesure de répondre aux objectifs énoncés dans le budget 2020 quant au rapport préélectoral en termes d'information financière sur l'état des finances publiques et de base comparable »;

Attendu que le Conseil municipal, avec la dissidence de l'Opposition officielle et d'autres conseillers municipaux indépendants, a retiré le mandat de produire un rapport préélectoral à la Vérificatrice générale lors de la séance du 16 novembre 2020;

Attendu que, suite à une motion de l'Opposition officielle, la Vérificatrice générale a participé à une séance plénière au Conseil municipal, le 26 janvier 2021;

Attendu que l'absence de certains documents est évoquée par la Vérificatrice générale comme étant la principale raison ne lui permettant pas d'auditer un rapport préélectoral, documents qui ne sont présentement inexistant dans les processus de conception du budget et du PDI;

Attendu que lors de cette même séance plénière, la Vérificatrice générale a prouvé qu'elle a été diligente et s'est dotée de toutes les ressources possibles afin de réussir à produire un rapport préélectoral dans les temps;

Attendu que, lorsque questionnée par le Chef de l'Opposition officielle en séance plénière le 26 janvier 2021 sur les raisons pour lesquelles le service des finances ne lui a pas fourni les documents et l'information nécessaires à la réussite de son mandat, la Vérificatrice générale a répondu qu'elle ne pouvait pas répondre pour le service des finances et a suggéré à M. Perez de poser la question au trésorier de la Ville de Montréal;

Attendu qu'afin de respecter les valeurs d'imputabilité et de transparence, il est impératif que le service des finances puisse répondre aux questions des élus du Conseil municipal et faire la lumière sur les propos de la Vérificatrice générale;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
M. Benoit Dorais
M. François Limoges

Et résolu :

que le conseil municipal remercie le Service des finances pour sa participation à une séance plénière lors de l'actuelle séance afin qu'il présente aux élus les raisons pour lesquelles ce dernier n'a pas pu fournir les documents et les informations demandés par la Vérificatrice générale et qui ont fait en sorte que le Conseil municipal lui a retiré le mandat d'auditer un rapport préélectoral produit par le Service des finances avant les élections générales municipales de 2021.

Adopté à l'unanimité.

65.03

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0211

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

MOTION NON PARTISANE VISANT À SOUTENIR LA RÉGULARISATION DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL VIVANT SUR SON TERRITOIRE

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de solidarité;

Attendu que plus de 70 % des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants du Québec choisissent de s'établir à Montréal;

Attendu que la métropole accueille chaque année un nombre croissant d'immigrantes et d'immigrants dont un nombre élevé sont issus de l'immigration temporaire, sont en demande de statut, sont des demandeurs d'asile et/ou sont des personnes à statut précaire;

Attendu que Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne sans statut d'immigration qui vit sur son territoire;

Attendu qu'en décembre 2018 la Ville a adopté le plan d'action *Montréal inclusive 2018-2021*. Cette feuille de route inclut un chapitre *Ville responsable et engagée* qui détaille les mesures visant à promouvoir la protection des migrantes et des migrants sans statut à Montréal;

Attendu qu'en juin 2019, la Ville de Montréal a adopté la Politique d'accès aux services municipaux sans peur qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire, sans égard pour son statut d'immigration ;

Attendu que la Ville de Montréal soutient financièrement depuis plusieurs années des organismes communautaires favorisant l'accueil et le soutien à l'intégration des réfugiés, des migrants à statut précaire, incluant les demandeurs d'asile et les personnes sans statut d'immigration, à travers son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) »;

Attendu que de nombreux services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et le logement restent en dehors du pouvoir réglementaire de Montréal et ne sont pas disponibles aux migrantes et migrants sans statut;

Attendu que ces services relèvent de la compétence du gouvernement du Québec;

Attendu que le 13 mars 2020, des mesures sanitaires urgentes ont été mises en place par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19;

Attendu que ces mesures sanitaires, bien qu'elles soient primordiales d'un point de vue de santé publique, ont des impacts sociaux économiques négatifs, plus particulièrement pour les migrantes et les migrants sans statut qui n'ont pas accès aux services de santé publique, aux mesures canadiennes d'urgence ainsi qu'à de l'aide financière advenant une perte d'emploi et de revenu causée par la pandémie;

Attendu que les politiques publiques mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 doivent garantir le traitement égal et non discriminatoire de toutes les personnes quel que soit leur statut d'immigration et de citoyenneté;

Attendu que plusieurs d'entre eux ont maintenant de la difficulté à garder leur appartement, à trouver de l'argent pour se nourrir, pour de la médication, et pour soutenir leur famille, ce qui engendre une détérioration des conditions de santé, ce qui peut les décourager d'aller se faire tester malgré l'apparition de symptômes, et ce, par peur de perdre leur emploi et d'aggraver leur situation financière déjà précaire;

Attendu que le dépistage est accessible à toutes et à tous et que la possibilité d'un résultat positif ne devrait pas exacerber des disparités sociales et économiques liées au statut citoyen;

Attendu qu'une large frange de la population sans statut et à statut précaire sont des travailleuses et des travailleurs essentiels en temps de pandémie et doivent circuler dans les heures de couvre-feu, tout en étant privé.es de l'accès aux services de base tel que l'accès au réseau de la santé;

Attendu que les organismes et les personnes suivantes :

Afrique au féminin

Amnistie internationale Canada francophone

Andrés Fontecilla, député de Laurier-Dorion et porte-parole de Québec Solidaire en matière d'immigration

Centre des femmes d'ici et d'ailleurs Centre N-A Rive

Centre de recherche-action sur les relations raciales Conseil central du Montréal métropolitain

CSN Conseil régional FTQ Montréal métropolitain Centre des travailleurs et travailleuses immigrant.es

Coalition pour la régularisation des statuts (13 organismes)

Dr. Jill Hanley, Professeure agrégée à l'École de travail social de l'Université McGill Ligue des droits et libertés

Le Québec c'est nous aussi Maison d'Haïti

Mon Resto Saint-Michel

Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes Table de quartier de Parc-Extension

sont favorables à la motion;

Attendu que cette motion est justifiée pour des considérations morales telles que la volonté de rendre la ville plus inclusive et la nécessité de protéger les migrantes et les migrants sans statut contre les abus, les injustices et les actes criminels;

Il est proposé par Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Cathy Wong
Mme Mary Deros
M. Abdelhaq Sari
Mme Rosannie Filato
M. Giovanni Rapanà

que la Ville de Montréal :

1 - dans un contexte de pandémie, demande au gouvernement du Canada de régulariser le statut des migrantes et des migrants et qu'il leur assure l'accès aux mêmes services et aux ressources que l'ensemble de la population canadienne;

- 2 - en période de COVID-19, demande au gouvernement du Québec de rendre l'accès au Programme spécial des demandeurs d'asile à toutes les personnes sans statut d'immigration, sans discrimination;
- 3 - afin d'assurer l'égalité et la dignité des personnes sans statut, sollicite l'appui des paliers supérieurs pour le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir les migrantes et les migrants sans statut et leur donner accès à des soins de santé et des services sociaux;
- 4 - que la Ville encourage le gouvernement du Québec, en résonance avec sa politique d'accès aux services municipaux sans peur adoptée en 2019, d'adopter ce modèle, en particulier dans le réseau de la santé qui est un droit humain fondamental.

Adopté à l'unanimité.

en conséquence.

65.06

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 0214

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021

MOTION NON PARTISANE MANDATANT LA VILLE DE MONTRÉAL DE PRÉSENTER PUBLIQUEMENT UN PROJET DE BOULEVARD URBAIN SUR CAVENDISH EN MAI 2021

Attendu que le centre-ouest de l'île de Montréal dispose d'un potentiel de développement important reposant sur des terrains non-exploités, dont l'ancien Hippodrome de Montréal, le triangle Namur/Jean-Talon, la Cité scientifique, les parcs industriels de la ville de Mont-Royal et des arrondissements de Lachine et de Saint Laurent;

Attendu que le développement du centre-ouest de l'île de Montréal est obstrué par une congestion de la circulation routière dans les collectivités comme les villes de Côte Saint-Luc et de Hampstead et les arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent augmentant la circulation des rues transversales à l'autoroute Décarie;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal a pour objectif de hausser d'ici 2031 à 35% la part modale du transport collectif en planifiant et poursuivant le développement du réseau de transport en commun métropolitain structurant et des modes actifs, selon une approche de planification intégrée du transport et de l'aménagement.

Attendu que depuis plus de 40 ans diverses propositions de raccordement du boulevard Cavendish ont été élaborées afin de débloquer le potentiel de développement du centre-ouest de l'île de Montréal;

Attendu que le raccordement Cavendish-Cavendish a été appuyé à maintes reprises par le conseil municipal;

Attendu que le 13 juin 2017, le conseil municipal a adopté la résolution CM 17 0706 approuvant l'acte de cession dans lequel le gouvernement du Québec a cédé à la Ville de Montréal l'Hippodrome de Montréal, un emplacement d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte;

Attendu que la Ville s'est engagée à mettre à jour, à ses frais, les études relatives aux coûts liés à la réalisation du lien Cavendish-Cavendish, et d'inscrire dans le plan de transport de l'agglomération et son programme triennal d'immobilisations le financement nécessaire à la construction de lien Cavendish-Cavendish;

Attendu que l'acte de cession de l'acquisition du site de l'Hippodrome prévoit que, si la Ville ne met pas à jour le zonage au plus tard dans les six (6) années suivant la date de la signature de l'acte de cession, elle devra céder l'immeuble, sans contrepartie, au gouvernement du Québec;

Attendu que le développement de l'ancien site de l'Hippodrome ainsi que le secteur centre-ouest de l'île de Montréal dépend du raccordement Cavendish-Cavendish et d'une offre de transport collectif structurante;

Attendu que la Ville a entamé un processus de révision du projet de raccordement du boulevard Cavendish afin de s'assurer une cohabitation harmonieuse de tous les modes de transports (automobiles, camions, transport collectif, vélo et piétons) dans une perspective de convivialité, de sécurité et de transition écologique;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur - De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
M. Alan DeSousa
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1- qu'au plus tard en mai 2021, la Ville de Montréal soumette une demande d'avis d'assujettissement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) contribue au développement durable du Québec concernant le raccordement Cavendish-Cavendish avec une demande qui inclura un scénario d'aménagement pour différents modes (automobiles, camions, transport collectif électrifié, vélo, et piétons);
- 2- que le conseil municipal confie le mandat aux services concernés de faire une présentation publique et invite le public à lui faire part de ses commentaires;
- 3- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal de poursuivre, en parallèle et en collaboration avec l'ARTM et la STM, les études sur le déploiement d'une offre de transport collectif électrifié entamées quant au développement du projet de raccordement Cavendish-Cavendish dans une perspective de transition écologique afin d'avancer vers sa réalisation;
- 4- que la Ville de Montréal prenne en compte le projet qui sera soumis au moment de planifier son PDI 2022-2031, et que l'état d'avancement de celui-ci soit abordé lors des présentations régulières du PDI devant la Commission sur les finances et l'Administration.

Adopté à l'unanimité.

65.09